
Une analyse systémique de la ségrégation entre collèges : l'exemple de la ville de Lille

The socio-spatial dimensions of interdependency between junior high schools: the example of Lille (France)

Las dimensiones socio-espaciales de la interdependencia entre colegios: el ejemplo de Lila (Francia)

Die sozialen und räumlichen Aspekte der gegenseitigen Abhängigkeit zwischen Collèges: das Beispiel der französischen Stadt Lille

Catherine Barthon et Brigitte Monfroy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rfp/278>

DOI : 10.4000/rfp.278

ISSN : 2105-2913

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2006

Pagination : 29-38

ISBN : 978-2-7342-1060-3

ISSN : 0556-7807

Référence électronique

Catherine Barthon et Brigitte Monfroy, « Une analyse systémique de la ségrégation entre collèges : l'exemple de la ville de Lille », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 156 | juillet-septembre 2006, mis en ligne le 27 septembre 2010, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rfp/278> ; DOI : 10.4000/rfp.278



Une analyse systémique de la ségrégation entre collèges : l'exemple de la ville de Lille

Catherine Barthon, Brigitte Monfroy

Cet article se propose d'éclairer les dynamiques socio-scolaires qui organisent la répartition des élèves entre les collèges de la ville de Lille. Une forte segmentation sociale caractérise la répartition des élèves entre les collèges lillois qui peuvent être hiérarchisés selon l'origine sociale de leur public. L'observation des flux et des modes de répartition des élèves permet d'objectiver la hiérarchisation de ces établissements en lien avec les choix et les perceptions des parents. L'étude montre que les dynamiques urbaines articulées aux modes de régulation administratifs et aux politiques mises en œuvre par les chefs d'établissement font « système » pour former un espace scolaire où les frontières traditionnelles entre secteur public et privé s'estompent au profit d'un espace d'interdépendance comprenant l'ensemble des collèges lillois. L'analyse du fonctionnement de ce dernier permet de mieux saisir les éléments constitutifs des logiques ségrégatives qui structurent aujourd'hui la répartition des élèves au sein de ces collèges.

Descripteurs (TEE) : collège, établissement d'enseignement, France, gestion d'établissement scolaire, milieu urbain, ségrégation.

Si les espaces de concurrence et les processus d'évitement et de ségrégation scolaire ont fait l'objet de plusieurs études de la part des sociologues (Broccolichi & van Zanten, 1997 ; van Zanten, 2001 ; Oberti, 2004) et des géographes (Barthon, 1998 & 2000 ; François, 2004), peu de recherches rendent compte des relations systémiques qu'entretiennent les établissements scolaires dans un espace local. Une telle perspective est pourtant, selon nous, susceptible d'éclairer plus précisément les dynamiques socio-scolaires qui organisent localement la répartition des élèves entre les établissements scolaires

et de mettre en lumière les interdépendances qui influent aujourd'hui sur la marge de manœuvre de ces établissements.

Cet article se propose de décrire le fonctionnement d'un espace local d'interdépendance entre collèges et de montrer en quoi cet espace local d'interdépendance fait « système » du point de vue du recrutement social de ces collèges et de la situation de ségrégation scolaire qui y prévaut. Plusieurs facteurs, liés au contexte local, nous ont guidés dans le choix de la ville de Lille pour cette étude de

cas. Le premier est la forte polarisation sociale des collèges (1), tenant à leur répartition géographique au sein de quartiers socialement très différenciés. Ainsi, à la rentrée 2001, les proportions d'élèves issus des PCS défavorisées (2) variaient entre 17,2 et 88,7 % dans les collèges publics et entre 1,4 et 60,2 % dans le privé. Le second facteur est le poids local de l'enseignement privé qui prenait en charge à cette même période 49,5 % des collégiens scolarisés sur le territoire lillois (indépendamment de leur lieu de résidence), dont 52,3 % des élèves de classe de sixième. En dépit d'un mode de régulation différent – modèle d'une sectorisation « assouplie » pour l'enseignement public, modèle « du libre choix » pour l'enseignement privé –, l'étude met en évidence l'existence d'une interdépendance entre l'ensemble des collèges locaux quelque soit leur secteur d'enseignement.

La cohérence interne de ce territoire mérite également d'être soulignée : il est espace de référence à la fois du point de vue du fonctionnement des instances de régulation (forte imbrication des découpages de l'administration scolaire et des territoires d'intervention de la municipalité) et du point de vue des pratiques de scolarisation des familles. Les données les plus récentes (2001) montrent ainsi que 85 % des lillois scolarisent leur enfant sur le territoire communal, soit dans un collège public (65 %) soit dans un collège privé (35 %). La scolarisation hors commune, plus marginale (15 %), est surtout le fait de familles résidant dans les quartiers périphériques limitrophes et qui, par la transgression des frontières communales, cherchent à s'affranchir de l'offre de proximité jugée moins attractive.

Dans la suite de cet article il s'agira, après avoir décrit les positions des collèges qui composent l'espace lillois, d'explorer l'ensemble des variables socio-spatiales, des dynamiques sociales, des modes de régulation administratifs et des politiques d'établissement qui concourent à construire un tel système d'interdépendance (3).

UNE FORTE SEGMENTATION SOCIALE ORGANISE LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES ENTRE LES COLLÈGES LOCAUX

Les positions des collèges au sein de l'espace local résultent de critères tout à la fois objectifs (caractéristiques sociales et scolaires des élèves, localisation de l'établissement) et subjectifs (perceptions des

familles) dont il s'agira de rendre compte dans les points suivants. La hiérarchisation des collèges lillois en fonction du profil social de leurs élèves montre l'existence d'une forte ségrégation sociale des publics scolarisés et de leur double segmentation, entre l'enseignement public et l'enseignement privé d'une part, mais aussi, d'autre part, à l'interne de ces deux secteurs d'enseignement (cf. tableau 1).

Une comparaison entre le secteur public et le secteur privé montre que, à Lille comme ailleurs, les élèves qui fréquentent un collège privé sont plus massivement issus de milieux sociaux privilégiés que ceux du public : 80 % des enfants de chefs d'entreprise y ont recours localement, contre seulement 23 % des élèves dont le père est au chômage. Le privé accueille deux fois plus d'enfants des couches sociales supérieures, et deux fois moins d'enfants des classes populaires que le public (Barthon & Monfroy, 2004).

Parallèlement à cette ségrégation entre secteurs, les enseignements public et privé lillois se caractérisent par une forte ségrégation à l'interne. Dans le secteur privé, la hiérarchisation sociale des collèges s'explique par la coexistence sur un même territoire d'établissements aux fonctions différentes (France, 2004). Un premier groupe d'établissements se caractérise par son profil d'*excellence* (Saint-Luc, Saint-Jean, Sainte-Anne). Situés en centre urbain et caractérisés par une forte sélection sociale et scolaire à l'entrée, les collèges de ce type accueillent presque exclusivement des enfants de chefs d'entreprise, de cadres du privé et de commerçants venant de la métropole. À l'autre extrémité de la hiérarchie, figurent les établissements de *rattrapage ou de remédiation* (Saint-Vincent et Saint-Jacques). Ces collèges affichent leur « spécialisation » qui est d'accueillir et de scolariser des élèves en difficulté sociale ou scolaire majoritairement issus des classes populaires. La composition sociale de leurs publics peut être similaire à celle d'établissements publics voisins pourtant classés en Zone d'éducation prioritaire. Entre ces deux pôles (d'*excellence* et de *rattrapage*) se trouve une troisième catégorie d'établissements qui, en contexte urbain ségrégué, peut revêtir une fonction de *substitution* : moins sélectifs que les premiers et bénéficiant d'une offre d'enseignement plus diversifiée, les collèges Saint-Benoît, Saint-François et Saint-Firmin se positionnent très fréquemment dans une concurrence de proximité pour les établissements publics voisins en offrant un « refuge » aux familles des classes moyennes et des fractions les plus mobilisées des classes populaires voulant « fuir » le collège public

Tableau I. – Profil socioprofessionnel des élèves scolarisés dans les collèges lillois, publics et privés, à la rentrée 2001

Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) en % Collèges du plus favorisé au plus défavorisé	Chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Artisans, commerçants	Employés	Ouvriers	Inactifs* et Retraités
<i>Saint-Luc</i>	69,9	6,7	13,1	6,9	0,4	2,7
<i>Saint-Jean</i>	50,7	22,9	9,3	4,4	4,7	8,1
<i>Sainte-Anne</i>	44,4	16,6	11,6	19,8	2,9	4,6
<i>Saint-Benoît</i>	22,5	23,4	9,4	23,6	11,3	9,6
<i>Saint-François</i>	23,1	18,9	9,0	10,8	25,4	11,6
<i>Saint-Firmin</i>	9,5	10,8	5,2	29,1	29,7	15,4
<i>Saint-Vincent</i>	4,7	15,0	7,8	9,8	21,2	40,9
<i>Saint-Jacques</i>	6,3	14,5	7,9	7,0	22,7	41,1
Secteur privé	28,9	16,1	9,2	13,9	14,8	16,8
<i>Renoir</i>	44,2	24,4	5,3	7,9	8,8	9,4
<i>Racine</i>	18,8	18,3	3,5	20,3	12,8	26,3
<i>Voltaire</i>	16,1	12,8	3,5	12,8	18,3	36,5
<i>Diderot</i>	5,8	9,6	8,3	7,4	23,9	45,2
<i>Lamartine</i>	4,5	9,1	6,8	10,5	50,5	18,5
<i>Balzac</i>	4,5	9,9	3,6	8,6	36,5	36,9
<i>Marceau</i>	2,3	6,1	3,8	5,1	40,8	41,8
<i>Montesquieu</i>	0	2,6	2,2	9,7	33,6	51,9
<i>Montaigne</i>	1,4	4,0	2,2	2,7	35,1	54,5
Secteur public	10,8	10,8	4,4	9,4	28,9	35,6

* **Inactifs** : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle. Sont également incluses dans cette catégorie, les professions non renseignées.

Champs : Ensemble des élèves scolarisés dans un collège de la ville de Lille, quelle que soit leur commune de résidence.

Source : Rectorat de l'académie de Lille (enquête scolarité 2001)

de leur secteur. Ils se distinguent généralement des autres établissements privés par la plus grande mixité sociale et culturelle de leurs élèves.

Au regard du privé, la situation des collèges publics n'en paraît que plus contrastée. Le secteur public lillois se caractérise en effet par le clivage entre sept collèges classés en ZEP, accueillant un public massivement populaire, et deux collèges recrutant un public plus « favorisé » : le collège Renoir et le collège Racine. C'est paradoxalement dans le secteur public que les écarts entre établissements sont actuellement les plus sensibles (63 points séparent le collège Renoir du collège Montaigne en ce qui concerne les pourcentages d'enfants des classes populaires, contre 59 points pour le collège Saint-Luc et le collège Saint-Jacques) et que les conditions d'une mixité sociale au collège sont les moins réunies.

COMMENT OBJECTIVER CETTE HIÉRARCHIE ENTRE LES COLLÈGES LILLOIS ?

Si l'on admet que les caractéristiques sociologiques des publics scolarisés dans les collèges représentent un bon indicateur de leur « attractivité » relative, l'observation des flux et des modes de répartition des élèves entre ces collèges devrait nous éclairer sur la manière dont se construit cette hiérarchisation. Le passage en sixième (entre l'école primaire et le collège) semble le moment le plus significatif pour l'observation de ces flux. En l'absence de sectorisation dans le premier degré, les familles lilloises ont eu le libre choix de leur école maternelle puis de leur école primaire. Cette règle prend fin à l'entrée au collège, avec l'obligation d'inscrire son enfant dans le collège du secteur géographique dont dépend le

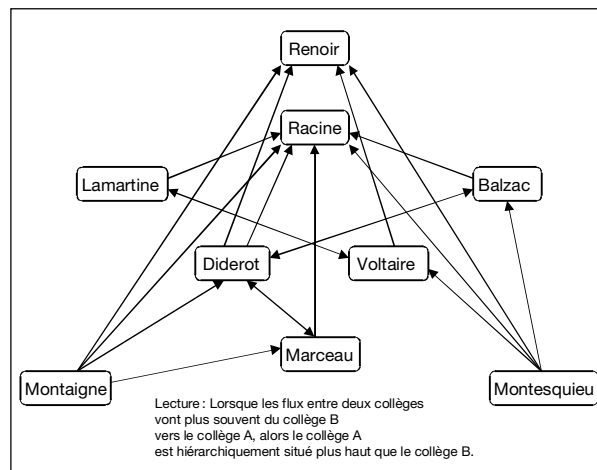
domicile. Dans ce contexte, on estime à 36 % la part des familles habitant Lille optant pour le privé à l'entrée en sixième, et à 23 % celle choisissant un autre collège public que leur établissement d'affectation théorique (4). Ces chiffres montrent l'importance que prennent les choix des familles pour comprendre la hiérarchisation des collèges locaux. Mais comment rendre compte de tels choix et des perceptions qui les sous-tendent ?

Deux indicateurs seront ici privilégiés. Le premier s'appuie sur des flux virtuels et a été construit sur la base des vœux exprimés par les familles dans leurs demandes de dérogation à l'entrée en sixième. Le second prend en compte des flux bien réels et porte sur les mouvements d'élèves observés entre le CM2 et la sixième après leur affectation définitive (5). La méthodologie suivie reprend à quelques nuances près celle utilisée par B. Delvaux pour objectiver les positions des écoles dans la ville de Charleroi (Delvaux & Joseph, 2003).

Dans le secteur public, l'analyse des demandes de dérogation révèle la structure hiérarchisée selon laquelle s'organisent les collèges lillois dans les perceptions des familles. Or cette hiérarchie subjective renvoie très clairement aux positions sociales des établissements (cf. graphique 1a). Ainsi les deux collèges publics les plus favorisés (Renoir et Racine) concentrent sur eux toute l'attraction des élèves, tandis que les autres (à l'exception de Lamartine et Balzac, en position intermédiaire) se présentent tous comme des pôles de répulsion. La situation de Lamartine et Balzac, mieux classés quand on observe les flux que dans le classement social des collèges (cf. tableau 1) tient à des facteurs spécifiques liés d'une part à la reconstruction du collège Lamartine qui a été suivie d'une forte progression des demandes d'inscription ; d'autre part, à la très mauvaise réputation du collège Montesquieu dont bénéficie en terme de demandes d'inscription le collège voisin : Balzac.

La correspondance presque parfaite de ce classement avec le classement social des établissements (dans plus de 90 % des cas, les demandes de dérogations s'orientent vers un établissement socialement plus favorisé que l'établissement de rattachement théorique) semble indiquer que les mesures d'assouplissement de la sectorisation prises au niveau local ont pu jouer en faveur d'une plus grande segmentation sociale des publics lillois. C'est d'ailleurs le constat que dresse D. Trancart, pour la plupart des zones où de telles mesures ont été adoptées depuis 1984, et où l'on a pu constater un renforcement de la concentration des publics défavorisés (Trancart, 2000).

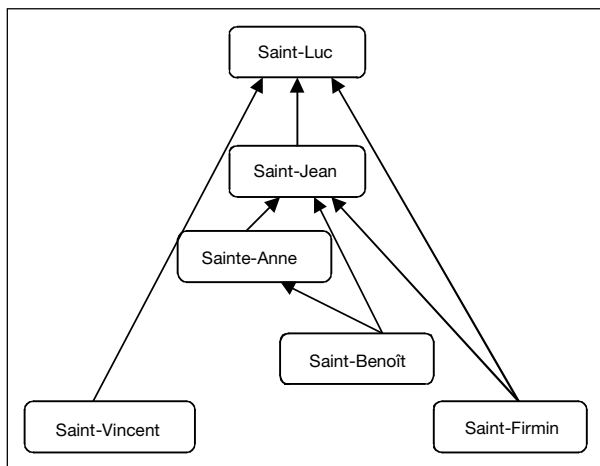
Graphique 1a. – Structure hiérarchique des collèges publics de Lille basée sur l'analyse des flux de demandes de dérogations à l'entrée en sixième (2001-2002)



Dans le secteur privé, c'est le modèle du libre choix des familles qui régit les affectations en sixième, il n'est donc pas possible de travailler à partir des demandes de dérogation. On peut toutefois tenter de raisonner à partir des flux d'élèves observés entre le CM2 et la sixième. À la différence des grosses institutions lilloises (Saint-Luc, Saint-Jean, Saint-François, Sainte-Anne) qui proposent un cursus scolaire complet, de la maternelle au lycée, les collèges fonctionnant « hors institution » se voient contraints de conclure des accords avec les écoles primaires pour se constituer une clientèle. Les liens privilégiés qui se tissent au sein d'une même institution ou d'un même réseau sont cependant loin d'être exclusifs comme le montrent certains transferts d'élèves observés au moment de l'entrée au collège. Nous faisons l'hypothèse que ces flux, mêmes peu importants quantitativement, sont un indicateur de l'attractivité inégale des collèges privés dans l'espace lillois.

Le graphique 1b matérialise la structure hiérarchisée des collèges privés. On retrouve aux niveaux supérieurs de ce classement les trois institutions situées en centre ville (Saint-Luc, Saint-Jean, Sainte-Anne) qui retiennent 80 % de leur public théorique. Quelques micro-glissements sont néanmoins remarquables entre les trois institutions, faisant de Saint-Luc le collège le plus recherché de la place lilloise. À l'inverse, les établissements plus mixtes socialement (Saint-Benoît) ou plus nettement défavorisés (Saint-Firmin) semblent éprouver plus de difficultés à

Graphique 1b. – **Structure hiérarchique des collèges privés de Lille basée sur l'analyse des flux CM2-sixième entre écoles primaires et collèges du privé (2001/2002)**



(Pas de données pour Saint-François et Saint-Jacques)

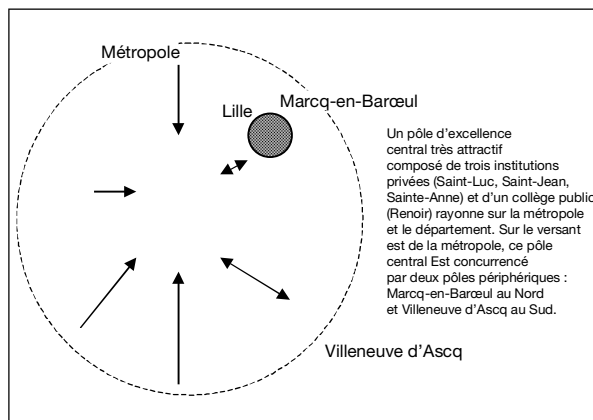
retenir leurs « bons » élèves, ces derniers optant en sixième pour un établissement mieux « coté ». Dans le secteur privé comme dans le secteur public, l'échelle de perception des familles semble donc indexée à la « valeur sociale » accordée à chaque établissement.

Il paraît intéressant en dernière lecture d'observer comment les collèges publics et privés se positionnent les uns par rapport aux autres dans l'espace lillois. Dans un souci d'harmonisation statistique, nous utiliserons les données concernant les flux d'élèves entre le CM2 et la sixième, tous secteurs confondus. La balance des échanges penche ici très nettement en faveur du privé : 228 élèves soit près de 20 % des élèves quittent le public pour y poursuivre leur scolarité alors qu'ils sont moins de 5 % (soit vingt-et-un élèves) à effectuer le parcours inverse.

DES INTERDÉPENDANCES STRUCTURÉES PAR LA LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES COLLÈGES

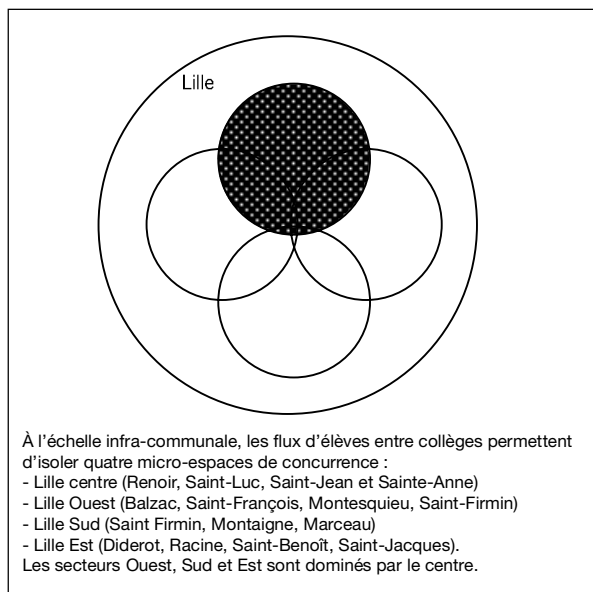
S'il est vrai que les positions des collèges lillois renvoient de façon étroite à leurs caractéristiques intrinsèques, nous pensons que les interdépendances liées à la répartition des élèves sont également structurées par la localisation géographique

Graphique 2. – **L'espace d'interdépendance des collèges lillois**



de ces établissements scolaires, les notions de densité, de proximité et de distance prenant ici tous leur sens. Suivant un schéma classique dans les grandes métropoles urbaines, le centre de Lille concentre en effet une grande partie de l'offre scolaire d'excellence qui rayonne sur toute la métropole, voire sur le département entier (cf. graphique 2a et tableau 2). Sur le versant Est de l'agglomération, l'aire d'influence du pôle lillois croise celle de deux autres pôles « périphériques » centrés sur Marcq-en-Barœul au Nord et Villeneuve d'Ascq au Sud.

a) Une attraction centre-périphérie

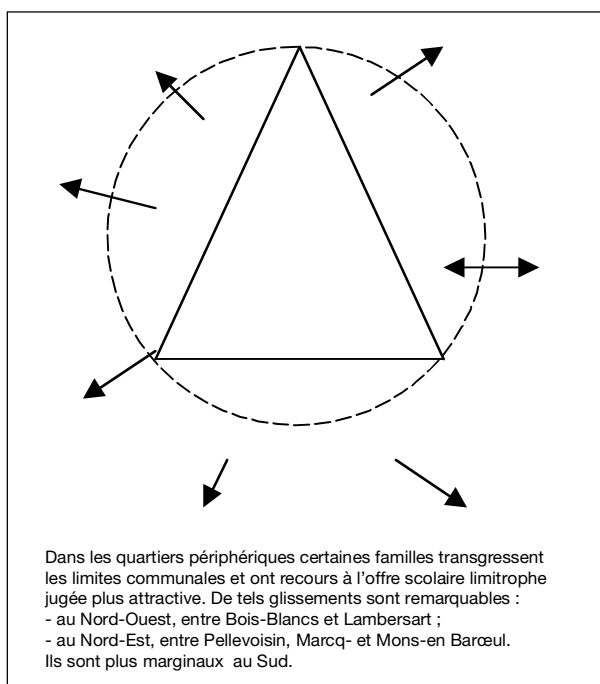


À l'échelle infra-communale, les flux d'élèves entre collèges permettent d'isoler quatre micro-espaces de concurrence :

- Lille centre (Renoir, Saint-Luc, Saint-Jean et Sainte-Anne)
- Lille Ouest (Balzac, Saint-François, Montesquieu, Saint-Firmin)
- Lille Sud (Saint Firmin, Montaigne, Marceau)
- Lille Est (Diderot, Racine, Saint-Benoît, Saint-Jacques).

Les secteurs Ouest, Sud et Est sont dominés par le centre.

b) Des micro-espaces de concurrence



c) Des transgressions communales sur les marges

Deux facteurs essentiels viennent souligner cette *attraction du centre sur la périphérie* : la capacité d'accueil surdimensionnée du privé et la présence d'un établissement public fonctionnant presque en dehors de toute contrainte territoriale. Ce pôle d'excellence central regroupe les trois grandes institutions privées (Sainte-Anne, Saint-Jean, Saint-Luc) ainsi que le collège Renoir. Le recrutement des élèves relève peu d'une logique de proximité géographique.

À l'échelle des quartiers, apparaissent des phénomènes de concurrence liés à la proximité géographique d'établissements situés différemment dans l'échelle locale. En toute logique, la concurrence la plus exacerbée vient se cristalliser là où les discontinuités sont les plus fortes, mais des micro-glissements sont également perceptibles entre collèges de même niveau. On peut sur cette base identifier quatre sous-ensembles que nous qualifierons de « *micro-espaces de concurrence* » (cf. graphique 2b).

Un premier englobe les établissements de centre-ville déjà cités. Bien que différenciées à l'échelle métropolitaine, leurs zones de recrutement se recouvrent partiellement au niveau local ce qui peut favoriser des « micro-glissements » entre collèges de niveau équivalent ou voisin (Renoir et Saint-Luc).

Les secteurs Est, Ouest et Sud sont déjà plus hétérogènes. Commandés par des établissements moyennement attractifs, ils restent placés sous la domination du pôle central. Dans le secteur Est de la ville, on observe une concurrence interne au secteur public entre deux établissements voisins. L'un moyennement attractif recrute une large partie de ses élèves sur dérogation (Racine) et sert de refuge aux élèves cherchant à éviter à tout prix le second (Diderot). Ces deux collèges sont eux-mêmes concurrencés par leurs voisins du privé (Saint-Benoît et Saint-Jacques) qui occupent des positions légèrement supérieures dans la hiérarchie locale. On rencontre des logiques similaires dans les autres secteurs de Lille, avec à l'Ouest, les collèges Balzac, Saint-François, et Montesquieu et au Sud, les collèges Saint-Firmin, Montaine et Marceau.

Les collèges Lamartine et Voltaire, situés à l'extérieur de la ville de Lille « intra muros » semblent en revanche plus sensibles aux interdépendances avec les collèges des versants Sud-Est et Nord-Est de la métropole, qu'avec les collèges lillois.

Tableau II. – Répartition des élèves de 6^e par collège du centre-ville en fonction de leur origine géographique (en %)

Collège/Origine géographique des élèves de 6 ^e	Lille	Première couronne	Département du Nord	Total
<i>Racine</i>	89,0	6,8	4,2	100
<i>Renoir</i>	81,3	9,7	9,0	100
<i>Saint-Benoît</i>	53,4	19,5	27,1	100
<i>Sainte-Anne</i>	42,8	29,5	27,7	100
<i>Saint-Luc</i>	32,0	18,0	50,0	100
<i>Saint-Firmin</i>	32,0	51,6	16,4	100
<i>Saint-Jean</i>	9,8	25,0	65,0	100

Source : Rectorat de l'académie de Lille (2001).

Il reste que 15 % des collégiens résidant à Lille ne sont pas scolarisés dans un établissement lillois. Ce chiffre assez élevé illustre en partie les phénomènes de *transgression de limites communales* observés dans les quartiers périphériques (cf. graphique 2c). Si le recours à l'offre limitrophe est alors présenté par les familles comme un moyen d'accéder à un établissement géographiquement moins éloigné, on peut également y voir une tactique pour s'affranchir d'un collège de secteur jugé moins attractif. On rencontre une telle logique dans les quartiers de Bois-Blancs (au Nord-Ouest) et de Pellevoisin (au Nord-Est) qui fournissent les plus grands contingents d'élèves scolarisés hors commune (entre la moitié et les deux-tiers des élèves du quartier). Dans le premier cas, la scolarisation dans les établissements publics et privés très favorisés de Lambersart permet d'éviter le collège Balzac, au demeurant assez éloigné. Dans le second cas, c'est le recours aux établissements « très cotés » de Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul et La Madeleine qui permet aux familles les plus aisées de contourner le collège Voltaire dont la mauvaise image semble tenir à la fois à un passé « peu prestigieux » (ancien CEG) et à une localisation périphérique au contact du faubourg populaire de Fives.

C'est donc sur ce modèle complexe que s'organisent les logiques socio-spatiales à l'œuvre dans la répartition des élèves entre les collèges lillois. Or cet équilibre est rendu très instable par les dynamiques urbaines qui caractérisent l'espace local et les politiques poursuivies par les chefs d'établissement.

LE POIDS DES DYNAMIQUES URBAINES

La ville de Lille n'échappe pas au processus de ségrégation spatiale à l'œuvre dans la plupart des grandes villes françaises depuis les années 1980. Entre les recensements de 1990 et 1999, les indices de ségrégation se sont élevés aux deux extrêmes de la hiérarchie sociale, entre les familles des catégories sociales supérieures d'une part, et les familles d'ouvriers, de retraités et de chômeurs de l'autre. Seules les familles des classes moyennes se caractérisent par une mixité résidentielle plus grande.

Les effets de ces dynamiques socio-urbaines sont peu perceptibles dans les collèges publics : plusieurs collèges voient effectivement leur population se paupériser davantage (plus de 80 % d'élèves de milieux défavorisés dans leur public), mais les autres ne « bénéficient » pas des retombées attendues de

l'embourgeoisement de leurs quartiers de recrutement. Bien au contraire, une comparaison des caractéristiques sociales des collèges avec celles de leur secteur de recrutement montre que c'est dans les collèges situés en secteurs mixtes (Balzac, Diderot) que les enfants des classes supérieures et des classes moyennes sont les plus sous-représentés entraînant corrélativement une sur-représentation des enfants d'ouvriers et d'inactifs dans leurs publics (6). De telles logiques d'évitement social sont également perceptibles à moins grande échelle dans les quartiers populaires, où les familles d'employés ou d'ouvriers les plus mobilisées alignent leur choix sur celui des couches sociales supérieures.

Durant la même période, le secteur privé renforce son audience sur la scène locale. Le rapport public/privé à l'entrée en sixième s'inverse même au bénéfice du privé (les collèges publics qui scolarisaient 53 % des élèves de sixième en 1990, n'en scolarisaient plus que 48 % en 2000). Cette tendance est d'ailleurs confirmée par les chefs d'établissement des collèges privés qui constatent une légère augmentation de la part des lillois dans leurs effectifs depuis deux à trois ans au détriment des élèves habitant à l'extérieur de la commune. Deux catégories d'établissements, situés aux antipodes, profitent plus particulièrement de ce regain d'attractivité : ceux qui recrutent les publics les plus favorisés et ceux qui scolarisent les publics les plus défavorisés. Si l'on se livre à un examen plus systématique des courbes de chaque collège public on constate que ce sont principalement les collèges publics en proximité géographique avec les collèges privés à recrutement populaire qui ont perdu le plus d'effectifs pendant la même période. L'hypothèse d'un transfert d'élèves de milieu modeste, des collèges publics les plus stigmatisés vers le secteur social du privé semble donc se vérifier.

En résumé, les positions des collèges lillois peuvent être hiérarchisées du point de vue de la population qu'ils scolarisent. Ceux qui concentrent les élèves des milieux très favorisés, plus souvent privés, sont localisés au centre-ville tandis que les collèges situés dans les quartiers périphériques, majoritairement publics, ont un recrutement massivement populaire. Une telle polarisation scolaire correspond à une ségrégation urbaine qui s'est accélérée au cours des années 1980. Cependant, cette ségrégation urbaine est largement aggravée au plan scolaire par des phénomènes d'évitement qui amplifient, à l'intérieur des collèges périphériques, les effets de la ségrégation urbaine. Ces phénomènes d'évitement sont à replacer dans le contexte particulier d'une forte implantation

locale de l'enseignement privé et d'une dérégulation de la sectorisation dans le public. L'absence de sectorisation dans le premier degré décidée par la mairie et la mise en place de mesures d'assouplissement de la sectorisation à l'entrée au collège prises par les autorités académiques au milieu des années 1980 sont d'ailleurs justifiées par la forte présence locale et la concurrence du secteur privé. Mais de telles pratiques d'évitement doivent aussi être mises en relation avec les politiques d'établissement qui caractérisent les collèges lillois durant la même période.

LE RÔLE DES POLITIQUES D'ÉTABLISSEMENT

À partir du milieu des années 1980, se développent en effet localement des pratiques de concurrence entre les collèges (Barthon & Monfroy, 2005). C'est le chef d'établissement du collège Renoir situé dans un quartier du centre-ville en pleine restructuration, qui crée en 1989 dans son établissement, sans autorisation officielle, des sections européennes. L'introduction de cette nouvelle filière a pour but de concurrencer la section bilingue d'un autre collège public de centre-ville, le collège Racine qui, ancien premier cycle d'un lycée prestigieux, constitue depuis toujours le collège lillois le plus renommé. L'enseignement d'une langue rare et une section bilingue constituent les motifs de dérogation qui permettent aux familles aisées d'inscrire leur enfant à Racine. La création des sections européennes à Renoir va néanmoins changer cette donne et transformer rapidement la réputation de ce collège en attirant les familles des classes moyennes et supérieures qui jusqu'ici scolarisaient leurs enfants au collège Racine. De telles pratiques vont, semble-t-il, modifier les relations entre l'ensemble des collèges locaux.

Au sein du secteur public, le déplacement des familles aisées vers le collège Renoir libère en effet des places au collège Racine. Elles vont être convoitées par des familles plus modestes qui cherchent à fuir le collège public de leur secteur. Ces « glissements » permettent l'amplification des pratiques d'évitement des collèges publics de quartier qui renforcent la polarisation et la hiérarchisation sociales de l'ensemble des collèges publics lillois. À leur tour, ces dernières encouragent les départs des collèges de quartier de plus en plus stigmatisés.

De telles politiques d'établissement ne restent pas sans effets sur les politiques des autres établissements. Le principal de Renoir est en effet suivi par le

directeur du collège privé voisin (Saint-Luc) qui mettra en place un an plus tard une sixième bilingue. Les deux autres collèges privés (Saint-Jean et Saint-Anne), situés dans les quartiers centraux, suivront progressivement. Cette diversification précoce et illégale de l'offre d'enseignement a permis localement à ces quatre établissements de se positionner comme les collèges les plus attractifs et les plus élitistes de la ville.

Face aux pratiques offensives de ces quatre établissements, les collèges Saint Benoît, Saint-François et Racine, situés également en centre-ville et recrutant traditionnellement une population favorisée, développent après coup, en réponse à la concurrence des établissements précédents, des pratiques défensives qui s'inspirent fortement de la même logique. Pour contrer cette concurrence nouvelle, ces chefs d'établissement vont en effet utiliser les mêmes leviers, le plus souvent illégaux (diversification de l'offre de formation, recherche d'attractivité dépassant les frontières de leur secteur de recrutement) et contribuer par là même à encourager et à amplifier les phénomènes d'évitement des autres collèges locaux.

Les collèges des quartiers périphériques (7) subissent de plein fouet la concurrence des collèges attractifs et en sont réduits, compte tenu des contraintes structurelles qu'ils subissent, à une position de hors-jeu face à une concurrence dans laquelle ils ne peuvent entrer faute de ressources (8).

La concurrence entre les collèges publics et privés semble se renforcer à partir de cette période. L'accueil d'une population socialement plus hétérogène par le secteur privé se présente comme un des effets de cette concurrence croissante. Néanmoins, on l'a vu plus haut, la démocratisation du secteur privé lillois n'est qu'apparente et s'accompagne en fait d'une hiérarchisation et d'une spécialisation sociales croissantes des collèges privés. Le secteur privé local présente en effet de fortes différences en matière d'offre d'enseignement. Ceci tient à l'existence de cinq grosses institutions regroupant en leur sein une ou plusieurs écoles primaires, un collège, un lycée et le plus souvent un enseignement post-baccalauréat. Les collèges situés dans ces institutions bénéficient en terme d'attractivité de l'image de marque du lycée et des classes post-bac qui les suivent au détriment de trois collèges de quartier qui ne sont pas des institutions. Ces cinq institutions lilloises concentrent à elles seules l'ensemble de l'offre éducative privée attractive : enseignement de l'anglais depuis la maternelle, enseignement de deux langues vivantes dès la sixième, classes européennes et sections sportives au collège... Elles ont ainsi développé une offre scolaire

riche et relativement analogue jusqu'à la préparation du baccalauréat général (filiales littéraire et scientifique). Ces similitudes ont pour effet de créer une forte compétition entre ces cinq établissements, qui se mènent une concurrence acharnée notamment dans le palmarès local et national des résultats au baccalauréat. Cette concurrence vise moins à accroître leur clientèle qu'à s'attirer les élèves de « très » bon niveau scolaire et a des effets sensibles sur les autres collèges privés. Les directeurs de ces derniers constatent en effet que leurs élèves de bon niveau scolaire les quittent et qu'ils disposent de peu de moyens pour rentrer dans une concurrence inégale qui se joue sans eux et contre eux. Cette position de hors-jeu les cantonne de fait dans un rôle d'accueil d'une population socialement défavorisée montrant la forte spécialisation locale des collèges privés de quartier dans l'accueil de publics socialement différenciés. Au final, la prise en compte des politiques d'établissement montre que se dessine localement un espace scolaire où les frontières traditionnelles entre secteur public et privé s'estompent au profit d'un espace d'interdépendance entre l'ensemble des collèges, publics et privés.

CONCLUSION

L'espace lillois d'interdépendance entre collèges s'organise en système autour de deux faisceaux d'oppositions et d'imbrications réciproques. Le premier ressortit à la co-existence de deux secteurs d'enseignement avec chacun un mode de régulation particulier. En dépit de leur cloisonnement structurel, ces deux secteurs interagissent dans le système local. Le second faisceau regroupe les interactions des établissements entre eux par le jeu de la concurrence et des différentes logiques d'action des chefs d'établissement. La description d'un tel système d'interdépendance permet de mieux comprendre la logique ségrégative qui prévaut aujourd'hui dans la répartition des élèves au sein des collèges lillois.

L'espace d'interdépendance lillois constitue-t-il un contexte spécifique de scolarisation au collège en France ? Longtemps marquée par son passé industriel, Lille s'aligne aujourd'hui sur le profil des autres grandes métropoles françaises : tertiarisation de l'emploi, métropolisation (avec l'affirmation de son rôle au niveau régional voire européen), vieillissement de la structure par âge, ségrégation croissante entre le centre et la périphérie... L'originalité du contexte scolaire local tient surtout à la forte implantation de l'enseignement privé catholique qui encourage les phénomènes d'évitement des familles. Elle procède aussi des choix opérés par les autorités académiques : si les mesures d'assouplissement de la sectorisation touchent aujourd'hui une grande partie des grandes villes françaises, les modes de concertation et de coopération entre les chefs d'établissement, peu développés à Lille, peuvent néanmoins varier localement et constituer un frein aux logiques individuelles déployées par certains chefs d'établissement.

Une telle configuration élèverait plutôt, selon nous, le cas lillois au rang de modèle en introduisant un effet de loupe sur un système d'interdépendance caractéristique des grandes métropoles françaises incluant plusieurs collèges publics et privés et ayant recours à des mesures d'assouplissement de la sectorisation.

Catherine Barthon

catherine.barthon@lille.iufm.fr

IUFM du Nord-Pas-de-Calais

EA « Dynamique des réseaux et territoire » (DRT)
université d'Artois-Institut fédératif de recherches
sur les économies et les sociétés industrielles
(IFRESI-CNRS)

Brigitte Monfroy

brigitte.monfroy@lille.iufm.fr

IUFM Nord-Pas-de-Calais

UMR « Centre lillois d'études et de recherches
sociologiques et économiques » (CLERSE)
université Lille 1-Institut fédératif de recherches
sur les économies et les sociétés industrielles
(IFRESI-CNRS)

NOTES

(1) La ville de Lille comptait dix-sept collèges (neuf établissements publics et huit privés) à la rentrée 2000/2001, soit 8600 élèves.

(2) Pour les services statistiques du rectorat, les professions et catégories sociales défavorisées au regard de la réussite scolaire sont : les ouvriers, les retraités ouvriers et employés, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les personnes sans activité professionnelle, les PCS non renseignées.

(3) Les données présentées ici sont le résultat de l'exploitation statistique de plusieurs sources. Les données scolaires sur le second degré sont issues des fichiers du rectorat de Lille qui a mis en œuvre depuis 1994 un système de suivi de la scolarité contenant des informations pour chaque collège et lycée, public ou privé, et chaque élève. Les bases traitées datent de la sauvegarde d'octobre 2001. Les données sur l'élémentaire ont été fournies par l'inspection académique et proviennent de l'enquête

- n° 19 dite « enquête lourde » remplie chaque année par les directeurs d'école. Les données urbaines ont été extraites des bases du recensement national de la population. Trois échelles et deux éditions ont été retenues : l'IRIS 2000 (regroupement de 2000 habitants) et l'IRIS 5000 (regroupement de 5000 habitants) pour le recensement de 1999, le quartier pour celui de 1990. Enfin, l'observatoire des évolutions sociales de l'Agence de développement urbain (ADU) a mis à notre disposition plusieurs fichiers de données géo-localisées issus de ses propres exploitations du RP99 et de la base « scolarité » de 2000. En croisant ces deux sources, il devient en effet possible de connaître l'IRIS de résidence de tous les collégiens scolarisés dans les collèges lillois. Ce travail a été complété, à un niveau plus qualitatif, par des entretiens menés avec l'ensemble des chefs d'établissement des collèges publics et privés lillois, mais aussi avec des responsables académiques et diocésains ainsi que des élus locaux. De même, un travail plus spécifique d'observation des commissions de dérogation et des réunions d'information auprès de parents pour l'entrée en classe de sixième a été mené dans un souci d'objectivation des données quantitatives et qualitatives recueillies.
- (4) Estimation réalisée à partir de données localisées par IRIS. Source : Observatoire des évolutions sociales et urbaines de Lille-Agence de développement urbain, extraction juin 2001.
- (5) Le suivi statistique mis en place par le Rectorat de Lille permet en effet de suivre la trajectoire scolaire de tous les élèves inscrits dans un collège public ou privé de Lille à la rentrée scolaire 2001, à quelques exceptions près cependant, puisque certains établissements privés échappent à ce recensement (Saint-François et Saint-Jacques).

- (6) Moins de 15 % des enfants issus des classes moyennes et supérieures habitant ces quartiers fréquentent effectivement leur collège de rattachement théorique, 25 % choisissent un établissement public plus attractif, tandis que 60 % se dirigent vers le secteur privé. Par un effet boule de neige, une partie des familles d'ouvriers et d'inactifs s'aligne sur ces pratiques : 30 % s'orientent vers un autre collège public alors que 27 % partent dans le privé.
- (7) Il s'agit des collèges Saint-Firmin, Saint-Vincent, Saint-Jacques, Voltaire, Diderot, Lamartine, Balzac, Marceau, Montesquieu et Montaigne.
- (8) Par exemple : la diversification des enseignements menée de manière non officielle par les chefs d'établissement s'effectue sur les moyens propres de l'établissement. Cela signifie que le chef d'établissement prélève sur son budget de fonctionnement, attribué par les autorités académiques pour financer l'activité ordinaire de l'établissement, le budget nécessaire à la mise en place de ces nouveaux enseignements. Les modalités d'attribution de ces moyens sont liées au nombre d'élèves scolarisés par l'établissement et tend, de fait, à encourager des stratégies expansionnistes de la part des chefs d'établissement puisqu'elles dotent les « gros » établissements de moyens plus importants qui pourront être mobilisés au profit de la création d'une offre scolaire de formation beaucoup plus riche et attractive que celle des autres établissements, qui tendent eux à perdre des élèves et donc des moyens. Ces liens qui existent entre les décisions de l'administration scolaire et le développement de processus de ségrégation scolaire ont déjà été montrés par ailleurs, au niveau des lycées, par l'étude de Denis Laforge (2004).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARTHON C. (1997). « Enfants d'immigrés dans la division sociale et scolaire : l'exemple d'Asnières-sur-Seine ». *Les annales de la recherche urbaine*, n° 75, p. 70-78.
- BARTHON C. (1998). « La ségrégation comme processus dans l'École et dans la Ville ». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n° 1, p. 93-105.
- BARTHON C. & OBERTI M. (2000). « Ségrégation spatiale, évitement et choix des établissements ». In A. van Zanten (dir.), *L'école : l'état des savoirs*. Paris : La Découverte, p. 302-310.
- BARTHON C. & MONFROY B. (2003). *Les espaces locaux d'interdépendance entre collèges : le cas de Lille*. Rapport pour la commission européenne, 5^e PCRD. Lille : CLERSE/IFRESI. Document disponible sur internet à l'adresse : <http://www.girsef.ucl.ac.be/europeanproject.htm> (consulté le 17 juillet 2006).
- BARTHON C. & MONFROY B. (2004). « Privé, public et ségrégation scolaire ». *Ville-École-Intégrations*, n° 139, p. 97-106.
- BARTHON C. & MONFROY B. (2005). « Illusion et réalité de la concurrence entre collèges en contexte urbain : l'exemple de la ville de Lille ». *Sociétés contemporaines*, n° 59-60, p. 43-65.
- BROCCOLICHI S. (1998). « Inquiétudes parentales et sens des migrations d'élèves : l'évitement croissant des collèges publics dans un district de la banlieue parisienne ». *Les dossiers d'éducation et formation*, n° 101, p. 103-123.
- BROCCOLICHI S. & VAN ZANTEN A. (1997). « Espaces de concurrence et circuits de scolarisation. L'évitement des collèges publics d'un district de la banlieue parisienne ». *Les annales de la recherche urbaine*, n° 75, p. 5-17.
- DELVAUX B. & JOSEPH M. (2003). *Les espaces locaux d'interdépendance entre écoles : étude de cas en Belgique francophone*. Rapport pour la commission européenne, 5^e PCRD. Louvain-la-Neuve : université catholique de Louvain : CERISIS. Document disponible sur internet à l'adresse : <http://www.girsef.ucl.ac.be/europeanproject.htm> (consulté le 17 juillet 2006).
- FRANCE : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2004). « Public-privé, quelles différences ? ». *Éducation et formations*, n° 69.
- FRANCOIS J.-C. (2004). « L'évitement scolaire, la fuite des collégiens vers Paris ». *Bulletin de l'association des géographes français*, n° 1, p. 45-58.
- HÉRAN F. (1996). « École publique, école privée : qui peut choisir ? ». *Économie et statistiques*, n° 293, p. 17-39.
- LAFORGUE D. (2004). « Ce que la ségrégation scolaire doit à l'administration de l'Éducation nationale ». *Revue française de pédagogie*, n° 148, p. 135-143.
- OBERTI M. (2004). *Ségrégation urbaine et scolaire dans l'Ouest parisien*. Paris : CNRS : Observatoire du changement sociologique.
- TRANCART D. (2000). « L'enseignement public : les disparités de l'offre d'enseignement ». In A. van Zanten (dir.), *L'école : l'état des savoirs*. Paris : La Découverte, p. 54-62.
- VAN ZANTEN A. (2001). *L'école de la périphérie : scolarité et ségrégation en banlieue*. Paris : PUF.